

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM BAVAY 20 PLACE DU 11 NOVEMBRE 59570 BAVAY

déclare et atteste avoir reçu la somme de 5 000 €.

Monsieur DEHON Hadrien Monsieur HARBONNIER Guillaume, gérants de la société AES, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 7 RUE RENE JOUGLET 59144 GOMMEGNIES, déclarent sous leur seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	4 bis chemin d'amfroipret 59144 PREUX AU SART
Nombre de parts	250
Montant versé	2 500 €
2e associé	7 rue René jouglet 59144 GOMMEGNIES
Nombre de parts	250
Montant versé	2 500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 29 mars 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Damien PREVOST
Chargé d'affaires professionnels

JST06

lu et approuvé
[Signature]

lu et approuvé
[Signature]

[Signature de Damien PREVOST]

